CHADDO BIBLIOTHEQUE

# G R E D O G

TYPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

1

LES NOMENCLATURES PUBLIQUES FACE AUX PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT

Réflexions préliminaires

Sou1973-2112

1973

Typologie de l'environnement - 1 : Les nomenclatures publiques face aux problèmes de l'environnement / J.F. Bernard. (6 novembre 1973). CREDOC-Bibliothèque



DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION E-75634 PARIS CEDEX 13 TEL.: 707-97-59



# CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

### TYPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

1

# LES NOMENCLATURES PUBLIQUES FACE AUX PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT

Réflexions préliminaires



J.F. BERNARD/LL
avec la collaboration de :
J. DESCE et J. TABOULET

n° 4227

6 novembre 1973

R4 79 (1)

### RESUME - PLAN

		Pages
1 –	INTRODUCTION	1
1.1	- Objet de l'étude et but de la présente note	1
1.2	- Deux remarques sur le champ d'étude	2
	<ul> <li>1.2.1 - Il s'agit de l'ensemble des nomenclatures publiques.</li> <li>1.2.2 - A cette vue extensive des nomenclatures, répond une notion étendue de l'environnement.</li> </ul>	
2 –	CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES NOMENCLATURES PUBLIQUES ET LEUR	
	"ADAPTATION"	4
2.1	- Approfondissement de la notion de nomenclature	4
	<ul> <li>2.1.1 - La "matière" d'une nomenclature : <ul> <li>a) dans le cas des nomenclatures publiques, elle est "connib) la "matière environnement" est à établir.</li> <li>c) la recherche des "significations" assure le passage de matière "environnement" à la matière "nomenclatures".</li> </ul> </li> <li>2.1.2 - Les "critères" d'une nomenclature". Ils peuvent être emprur à la matière, ou être indépendants. Comment la matière environnement affecte-t-elle respectivement la matière et les critères d'une nomenclature ?</li> <li>2.1.3 - La liaison entre les critères et une problématique. Toute nomenclature répond à un but.</li> </ul>	la ntés
2.2	- Problématique générale de l'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement	8
3 -	UTILISATION DE LA "RELATION D'ENVIRONNEMENT"	12
3.1	- La relation d'environnement	12
	3.1.1 - Définition et exemple. 3.1.2 - Principe d'utilisation.	

		Pages
3.2 –	La nomenclature d'activités et de produits (NAP) et le Tableau d'échanges interindustriels (TEI)	17
	<ul> <li>3.2.1 - Les activités : activité et sujet, technologie et économie. Un tableau d'échanges intersectoriels et environnement.</li> <li>3.2.2 - Les produits et la consommation ; la relation d'usage.</li> <li>3.2.3 - Conclusions sur l'adaptation.</li> </ul>	
3.3 -	La nomenclature des investissements publics	26
4 <b>–</b> C	ONCLUSION GENERALE	28

1

Introduction

### 1.1 - Objet de l'étude et but de la présente note.

Le CREDOC a été chargé d'une recherche portant sur la formulation d'une typologie de l'environnement. Une mission plus particulière entre dans le cadre de cette recherche, à savoir l'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes posés par l'action des pouvoirs publics dans ce domaine.

La présente note a pour objet quelques réflexions préliminaires indispensables à la partie "nomenclatures" du programme (1). Il ne s'agit pas là d'une sorte d' "annexe" au programme portant sur la typologie. Les nomenclatures publiques, notamment les nomenclatures budgétaires, mais bien d'autres encore, constituent un cadre de l'action publique. Elles n'ont pas, en général, été conçues en fonction des problèmes de l'environnement. Leur adaptation est donc nécessaire. Mais comment cette adaptation doit-elle se faire, et selon quels objectifs ? Une recherche d'ordre théorique, comme la recherche sur la "typologie de l'environnement" est indispensable pour servir de schéma méthodologique directeur. Réciproquement, cette recherche théorique aurait peu d'intérêt si elle n'était directement axée sur les problèmes concrets de l'action publique en matière d'environnement.

Le point commun entre la partie plus "théorique" du programme du CREDOC ("typologie"), et sa partie plus "pratique" ("nomenclatures"), réside évidemment dans le fait que, dans les deux cas, on a affaire à des classements : classement des "objets", des "sujets", des "relations" par lesquels nous nous proposons d'aborder l'ensemble des faits d'environnement, d'une part (2) ; d'autre part, classement de divers éléments de l'action ou de l'information publique : dépenses, flux économiques reliant entre eux les divers agents socio-économiques, action sociale, etc... Le premier de ces classements est à établir. Le deuxième classement, ou plutôt la série des classements en question, est déjà établie. La partie "adaptation des nomenclatures" du programme du CREDOC, se situe à la jonction du classement à établir et des classements existants. Elle fait donc entrer la recherche proprement "scientifique" dans un domaine d'application immédiate.

<sup>(1) -</sup> Il convient de souligner que la présente note n'est pas un rapport final, mais un premier jalon, posé en tout début d'étude.

<sup>(2) -</sup> Sur ces notions, cf. le projet de recherche et la présente note, § 3.1.1.

Dans les pages qui suivent, nous essayerons de poser des principes et des questions, afin de dagager dès maintenant une méthode.

Commençons par rappeler deux éléments très importants de définition de notre champ d'étude.

### 1.2 - Deux remarques sur le champ d'étude .

1.2.1 - Par "nomenclatures", il ne faut pas entendre seulement les nomenclatures d'ordre statistique et budgétaire, bien qu'évidemment ces deux types de nomenclature aient une importance toute particulière.

L'étude porte sur l'ensemble des nomenclatures utilisées dans le cadre de l'action publique. Le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, est en effet appelé à intervenir dans toute action de l'Etat pouvant avoir un effet sur la Nature et l'Environnement. Or, l'action publique, si elle se traduit toujours par une dépense, ne se réduit pas à celle-ci. A côté de l'action budgétaire, l'Etat et les collectivités locales ont, dans le domaine de l'environnement, une très importante action règlementaire (l), qui peut nécessiter la mise en oeuvre de nomenclatures, de divers ordres. C'est donc bien l'ensemble des nomenclatures publiques qui entrent dans notre champ de recherche. Nous devrons évidemment distinguer, voire classer systématiquement ces nomenclatures du point de vue de leur importance à l'égard des problèmes de l'environnement.

1.2.2 - A ce champ étendu du domaine de l'action publique, doit répondre une notion étendue d'environnement. Trop souvent, celui-ci est ramené aux seuls éléments naturels, ou aux seuls éléments "quantifiables", ou encore "objectifs" (2), etc... Notre conception sera au contraire extensive, malgré les innombrables difficultés qui en résulteront. Et ceci, non seulement pour des raisons scientifiques ou autres, mais simplement pour adapter notre recherche aux fonctions mêmes et au cadre d'action des pouvoirs publics, plus particulièrement du Ministère de l'Environnement.

<sup>(1) -</sup> CODE PERMANENT: Environnement et nuisances. Recueil permanent des textes règlementaires, avec leur analyse, la jurisprudence, etc... - Paris Editions Législatives et Administratives

LAMARQUE "Droit de la protection de la nature et de l'environnement" .- L.G.D.J. 1973 - XV - 974 p.

Cf. également pour le Royaume Uni : BIGHAM (D.A) "The law and administration relating to the protection of environment".

<sup>(2) - &</sup>quot;Pollution" par opposition à "nuisance". Cf. pour la réfutation de cette distinction, le projet de recherche du CREDOC.

Nous devons également ne pas perdre de vue que la recherche typologique, de son côté, dépasse les problèmes de l'intervention immédiate, et se propose de produire une sorte de "modèle", permettant la "connaissance" non plus seulement des "problèmes" de l'environnement, mais bien de l'environnement lui-même, comme entité physique et culturelle (1). Toute une prospective de la protection, la problématique de l'aménagement du cadre de vie, bref, les faits généraux par lesquels l'homme dispose de l'environnement, apparaissant alors dans le champ de l'action publique. L'adaptation des nomenclatures publiques devra tenir compte de cette oerspective.

Ainsi, la recherche théorique sur la typologie et la recherche plus pratique sur les "nomenclatures" dictent chacune à l'autre ses principes méthodologiques : l'une devra se tenir au plus près des problèmes concrets de l'action publique ; l'autre devra s'ouvrir sur les problèmes plus généraux de cette action.

\* \*

Bien entendu, nous ne pouvons pas nous situer d'emblée dans une perspective aussi vaste et aussi complexe. Mais nous prenons comme principe de recherche, que nous projetons de nous rapprocher le plus possible de cette perspective en respectant la progressivité qui convient et en lui empruntant tout élément contribuant à former une problématique satisfaisante de l'environnement.

<sup>(1)</sup> La notion d'"environnement" comme entité culturelle est extrêmement extensive. D'autant plus que nous ne prenons évidemment pas le terme "culturel" au sens des "affaires culturelles" (musées, théâtres, etc...) ou de "loisirs et culture", mais au sens anthropologique. Le terme culturel désigne alors l'infrastructure de connaissances, de valeurs sociales, bref, le capital intellectuel et moral sur laquelle reposent les relations interpersonnelles et de groupes. Les rapports de l'homme et de son environnement sont régis par la culture prise en ce sens, et en retour, ils la déterminent. Retenons cette remarquable définition de Herskovits: "la culture est DANS LE MILIEU ce qui est dû à l'homme" (M.J. Herskovits, "les bases de l'anthropologie structurale". Payot, p. 6, souligné par nous. Cf. également Linton: "La somme des connaissances, des attitudes et des modèles habituels de comportement qu'ont en commun et que se transmettent les membres d'une société particulière". Sur la culture et le "milieu naturel et technique", cf. notamment Encyclopédie La Pléiade ("Ethnologie générale", pp. 926-929).

2

Considérations générales sur les nomenclatures publiques et leur "adaptation"

### 2.1 - Approfondissement de la notion de nomenclature

Une nomenclature est un classement d'objets identiques (ou plus exactement un classement de classes d'objets). C'est donc, d'une certaine façon, un "modèle" d'un ensemble d'objets, envisagés d'une série de points de vue qui, tous, se ramènent à un seul point de vue synthétique. Lorsque ces objets sont, en outre, homogènes d'un point de vue de "mesure", et lorsque le but de la nomenclature est d'arriver à dégager une mesure globale, par sommation arithmétique ou algébrique, les classes doivent être des sous-ensembles disjoints.

Dans un domaine comme celui-ci, il est nécessaire de prendre une vue approfondie de ce qu'est une nomenclature. Trois éléments paraissent plus particulièrement concourir à sa constitution :

- sa matière.
- son intention.
- ses critères de classement.

Bien entendu, d'autres facteurs interviennent, parmi lesquels la disponibilité des informations joue un rôle très important. D'autre part, il faut distinguer la genèse réelle de toute nomenclature, qui est beaucoup plus pragmatique. Enfin, les éléments que nous soulignons sont intimement reliés entre eux, et si nous les dissocions, c'est pour guider la recherche d'une méthode. Il s'agit en effet de savoir sur lequel de ces éléments il est le plus opportun d'agir, et comment le projet d'adapter les nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement peut se heurter à l'un d'eux, ou mieux, à leurs interrelations.

2.1.1 - a/ Une nomenclature porte sur une certaine "matière". Celle-ci se définit par un ou plusieurs "objets", et par les relations qu'ils entretiennent entre eux, ou avec d'autres objets formant d'autres "matières". Le seul fait qu'une nomenclature soit possible, quelles que soient ses imperfections (et, dans un sens, une nomenclature est toujours "imparfaite" puisqu'elle ne représente qu'un état provisoire de la pensée : cf. les nomenclatures en biologie), signifie que l'objet est déjà conçu.

Tel est le cas des nomenclatures publiques. Elles portent sur des objets, tels que des secteurs de production, des agents économiques ou juridiques, ou sociaux, des espaces, des éléments de capital, etc... Ces objets sont plus ou moins "simples", plus ou moins "concrets", c'est-à-dire plus ou moins proches d'une réalité sensible. En fait, s'ils nous paraissent simples, "évidents", c'est que nous en avons suffisamment la pratique parce qu'ils sont conçus de longue date, et qu'un consensus suffisant a

été atteint à leur propos. Pourtant ils sont en réalité le fruit de tout un processus intellectuel, dont l'accomplissement a parfois demandé du temps historique et des efforts. Ils sont "construits".

Ceci signifie en particulier:

- 1º. que l'on a intérêt à respecter le sens de ces objets, et, oubliant toute métaphysique à leur égard, les considérer comme "connus".
- 2°. Mais que, selon le stade de conception où ils se trouvent, et selon l'intérêt que cela peut représenter, il ne faut pas les considérer comme intangibles, car ce ne sont pas des données "naturelles", comme on tend trop souvent à le croire (d'ailleurs, même dans les sciences de la nature, il n'y a pas de données "naturelles"!).
- b/ La situation est bien différente en ce qui concerne les objets constituant l'environnement (1). On notera toutefois que, parmi ces objets, se trouvent ce que l'on appelle justement les "éléments naturels". La "simplicité" de ceux-ci, leur "évidence", sont cause que, trop souvent, les observateurs voient en eux la seule "matière" de l'environnement; c'est ainsi que l'on annonce "l'environnement" et qu'on parle "pollution", (et même pas toujours "ressources" : cf. notre note ultérieure sur les "modèles de l'environnement")

En réalité, cette simplicité s'évanouit dès que l'on cherche à mieux saisir les éléments en question ; de plus, leur caractère "naturel" est largement illusoire, car s'ils sont "naturels", ils prennent leur signification du fait qu'ils entrent dans une culture en posant des problèmes de décision et d'action. Enfin, ces constituants simples ne se prêtent pas à <u>l'établissement de relations conceptuelles internes ou externes</u>, pour la raison que, justement, ils ne sont pas conçus comme des éléments de relations, mais comme des <u>contenus</u>. Or, le propre de la recherche est d'établir des relations, et un "objet" ne se définit pas autrement que par ses relations (y compris bien entendu, les objets "simples" nomenclaturés dans les nomenclatures publiques).

La "matière" environnement est donc à construire. En attendant que cette construction soit faite, au moins à titre provisoire pour les besoins de notre recherche, nous devrons en emprunter les éléments à un ensemble de préoccupations, de conceptions, telles qu'elles apparaissent notamment dans la politique et dans les projets gouvernementaux, mais telles également, qu'on les trouve dans l'opinion du public et chez les spécialistes éclairés. (cf. plus loin, § 2.2.3.)

<sup>(1) -</sup> Par "objet", nous entendons ici tout élément conceptuel concourant à une représentation de l'environnement, c'est-à-dire non seulement les objets physiques appelés O dans le projet de recherche du CREDOC, mais les éléments r ("relations") et S ("sujets").

c/L'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement va donc poser un problème au niveau de ces "matières"; il s'agit, soit de "passer" de l'une à l'autre, c'est-à-dire de faire correspondre le contenu des nomenclatures à des contenus d'environnement, soit de les "combiner". Nous examinerons cette option plus synthétiquement au § 2.2. Mais dès à présent, nous indiquerons le principe d'articulation entre les nomenclatures et l'environnement.

Le point où la "construction" intellectuelle de l'objet nomenclaturé et celle de l'environnement se rencontrent est en effet dans la <u>fusion de préoccupations différentes</u>. Si on établit des nomenclatures d'objets, et si on cherche à les adapter à des problèmes d'environnement, c'est que l'on attribue à ces objets et à l'environnement, une <u>certaine importance</u>, une "valeur" sociale, politique, etc... Plus précisément, chaque nomenclature, d'une part, et d'autre part chaque "objet" constituant l'environnement (à commencer par ces fameux objets "naturels"), <u>SONT ASSOCIES A UNE PROBLEMATIQUE</u>. Nous appellerons "signification" cette association (1).

Cette notion est importante, car elle nous évitera d'essayer de résoudre de faux problèmes tels que "qu'est-ce qu'EST l'environnement": pour nous l'environnement sera ce qui <u>importe</u> d'un certain nombre de points de vue librement choisis, mais cohérents entre eux. Les postes des nomenclatures ont une signification au regard d'une certaine problématique et dont il s'a-git par ailleurs de mettre à jour leurs significations environnementales. La recherche de ces significations, de leur compatibilité, de leurs composantes etc..., constitue la base même du travail d'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement.

2.1.2 - Le deuxième élément d'une nomenclature réside dans le classement même, c'est-àdire dans le choix des critères selon lesquels la matière est qualifiée, voire définie, et rangée dans diverses catégories.

Deux questions se posent, dont nous allons voir l'importance pour nous : la question de la liaison entre les critères et la matière d'une nomenclature sera examinée dans le présent paragraphe ; la question de leur liaison avec une problématique, sera examinée au paragraphe suivant.

a/ Les critères peuvent être empruntés à la matière. Par exemple, les établissements industriels et commerciaux, qui sont des objets "économiques" peuvent être regroupés de façon à faire entrer dans une même catégorie les établissements ayant en commun le plus grand nombre de critères économiques (nature des marchés et des approvisionnements par exemple). A ces critères économiques peuvent être joints des critères technologiques qui ne feront pas partie intégrante du point de vue "économique" (par exemple les processus de production), ou qui pourront les recouper (par exemple les matières premières relèvent à la fois d'un point de vue technologique pour ce qui est de leur nature bio-chimique, etc... et d'un point de vue économique pour ce qui est de leurs marchés).

<sup>(1) -</sup> Le terme n'est pas pris au hasard, mais emprunté à la linguistique, où il désigne soit l'association entre les deux constituants du "signe", soit l'association entre le signe lui-même (par exemple un mot) et un objet. C'est ce deuxième sens que nous retenons.

b/ Mais les critères peuvent être indépendants de la matière. Par exemple, les établissements industriels et commerciaux peuvent être classés d'un point de vue géographique, social, juridique, etc...

Ceci a une importance pour nous. En effet, l'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement peut signifier que l'on ajoute aux critères déjà appliqués, de nouveaux critères propres à l'environnement. Dans quelle mesure celà est-il possible ou souhaitable ? C'est un problème qui devra être examiné à propos de chaque nomenclature.

c/ Plus généralement, il s'agit de savoir dans quelle mesure et de quelle façon la matière et les critères des nomenclatures seront affectés par l'introduction d'une problématique de l'environnement <u>étrangère à la nomenclature</u>.

La matière des nomenclatures sera affectée si la considération de l'environnement conduit à augmenter celle-ci (ou la diminuer) de nouveaux objets qui n'étaient pas prévus, ce qui pourra être le cas de résidus d'activités économiques, ou de biens de capital naturel.

Les critères seront affectés lorsque, sans que la matière change, le point de vue de l'environnement ajoutera une <u>préoccupation</u> nouvelle. Par exemple, le souci de "protection" de l'objet nomenclaturé (espaces naturels notamment).

Enfin, la matière et les critères à la fois pourront être affectés : par exemple, à propos des investissements publics, on ajoutera le souci de protéger des sites urbains, soit :

- 1º un critère supplémentaire de protection ;
- 2º une matière supplémentaire : l'espace urbain comme spectacle.

On voit dès lors l'importance primordiale que prend la recherche théorique sur l'environnement. Elle a pour fonction d'établir des classements dans une "matière" actuellement fort mal définie et dans une "problématique" (critères) tout aussi peu formulée.

## 2.1.3 - Liaison entre les critères et une problématique.

Un classement répond toujours à une intention. Une nomenclature est un classement qui a la particularité d'être <u>fixé</u>, immuable, pour une certaine durée relative à un certain but. La modification du but, pour tenir compte de problèmes nouveaux, signifie la fin de la période de validité de la nomenclature. C'est donc bien le <u>but</u> de la nomenclature qui la rend intelligible et non le classement lui-même. Le classement n'est que le résultat, ou l'expression, de ce but. Une nomenclature n'a pas de sens en soi ; elle n'a qu'une utilité, au regard d'un projet d'action. Les nomenclatures dont s'équipent les pouvoirs publics, n'échappent pas à cette règle. Elles sont liées

à un but général, qui est l'action publique, et chacune d'elles est liée aux buts poursuivis par l'agent public qui l'utilise.

On peut noter aussi qu'elles sont normatives, et celà de deux façons :

- parce que l'action publique devra être "comptabilisée" obligatoirement selon cette nomenclature, mais aussi, dans un sens tout différent:
- parce que d'une certaine façon, une nomenclature peut, derrière son apparence innocente et passive, exprimer des normes sociales (par exemple les nomenclatures dans le cadre judiciaire).

Ces deux derniers points de vue ne sont pas très importants, du point de vue qui nous occupe. Par contre, l'idée de "but" est essentielle. Nous reviendrons sur le problème d'adaptation qu'il pose.

# 2.2 - Problématique générale de l'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement :

L'examen auquel nous venons de procéder a mis en lumière certaines questions qui nous paraissent pouvoir être synthétisées en une seule :

· l'adaptation des nomenclatures publiques doit—elle être comprise comme une modification de celles—ci ou comme l'établissement d'un système de raccordement entre ces nomen—clatures et une représentation de l'environnement et de ses problèmes ?

Nous examinerons ces deux solutions, avant d'indiquer le sens de notre recherche.

2.2.1 - Il nous est apparu qu'une nomenclature, si elle se caractérise par une matière classée et un mode de classement, tire son sens principal de l'usage auquel elle est destinée. Une nomenclature est inintelligible, ou en tout cas inintéressante (non significative), si on ne sait pas à quoi elle sert.

Dans ces conditions, la solution de modifier les nomenclatures paraît, pour l'instant, des plus hasardeuses. En tout état de cause, en effet, une nomenclature doit recenser au premier chef des faits qui relèvent de la finalité propre à cette nomenclature elle-même. Il est donc bien difficile d'introduire les faits d'environnement en tant que tels, dans une nomenclature dont le but n'est pas de les recenser. En fait, la "matière" de la nomenclature et son intention, que nous avons séparées plus haut pour les besoins de l'exposé, sont étroitement associées : dans une certaine mesure, c'est l'intention qui conduit, avant tout classement à l'intérieur de la matière, à constituer la matière même. Et cette constitution se fait par élimination de toute matière qui ne fait pas partie du champ visé par la nomenclature.

Modifier une nomenclature (au sens très précis du changement de ses postes) c'est donc intervenir au niveau même de sa finalité. Mais seuls les auteurs d'une nomenclature connaissent parfaitement celle-ci, et seuls, en tout cas, ils ont mission d'agir sur son élément vraiment significatif, à savoir sa fonction (ou ce que nous avons appelé son "intention", ou encore son but, sa finalité, etc...). En nous substituant à ces auteurs, nous risquerions de passer à côté de cette fonction.

Sans doute, l'idée d' "adaptation" ne signifie pas une refonte. On peut penser, en première approche, à des transferts de poste à poste, de façon à introduire, dans la nomenclature existante, un second critère d'homogénéité emprunté à l' "environnement", qui agira concurremment avec le critère principal.

Pourtant, la structure d'une nomenclature est tout entière guidée, comme nous avons essayé de le montrer, par la finalité de la nomenclature beaucoup plus que par la logique propre de sa matière. Ce n'est donc pas, au moins pour commencer, au niveau des postes des nomenclatures, ni même à celui des objets nomenclaturés, qu'il faut conduire la recherche, mais bien à celui des intentions. Il ne s'agit pas d'introduire des "faits" nouveaux dans des "listes" existantes, mais d'introduire la préoccupation de l'environnement dans l'ensemble de l'action publique, en considérant celle-ci à travers ses nomenclatures.

2.2.2 - Le raccordement pourrait être conçu comme un système qui ferait correspondre aux postes des nomenclatures existantes, les postes d'une autre nomenclature, propre à l'environnement. Cette solution paraît idéalement préférable, car elle évite de faire interférer dans une même nomenclature, des critères de classements hétérogènes.

La partie "théorique" de notre recherche, serait de nature à fournir les éléments d'une nomenclature "environnement" à laquelle pourraient être raccordées les autres nomenclatures publiques. Toutefois, il est évident d'un point de vue pratique que la tâche d'adaptation des nomenclatures ne peut pas être suspendue à l'achèvement d'une nomenclature "environnement". Par ailleurs, nous avons souligné que la recherche "nomenclature" est de nature à enrichir la recherche "typologie". Enfin, la démarche exposée ci—après, reprend cette idée, mais sous une forme plus satisfaisante, tant du point de vue pratique que du point de vue méthodologique "pur".

2.2.3 - a/ Il est en fait difficile de prévoir un choix définitif entre les deux procédures d'adaptation envisagées ci-dessus. La "modification" pose des problèmes de fond. Le "raccordement" pose des problèmes pratiques. Nous n'avons pas pour l'instant les moyens de résoudre ces problèmes. La procédure devra donc en fait combiner pragmatiquement les deux méthodes. Pourtant, il est possible de poser avec un peu plus de précision cette méthodologie. Pour celà, nous introduirons une nouvelle considération.

En effet, nous nous sommes tenus jusqu'ici à un niveau d'analyse très <u>formel</u>. Mais s'il faut éviter les risques d'une trop grande simplification du problème, il faut aussi éviter, en posant ce problème de manière trop radicale, de le compliquer au-delà de ce qu'il est possible de réaliser en fait. Notre analyse formelle fournit des concepts et des méthodes propres à éclairer l'analyse pratique. Mais il n'est pas question de chercher à retrouver, tels quels, ces concepts dans la réalité des nomenclatures. Comme toute réflexion théorique, celle qui vient d'être esquissée tente d'avoir une valeur instrumentale.

Comme tout modèle théorique, ceux qui seront éventuellement proposés, auront une valeur de référence (1).

b/ Une nomenclature est un cadre d'action. Sa structure tient donc à des choix et à des décisions d'ordre politique et pratique, autant qu'à la logique propre du sujet. Nous dirons même que cette perspective praxique peut prendre le pas sur le point de vue conceptuel, et qu'il en résulte un flou certain, dans ce qui devrait être rigoureux. Peu de nomenclatures nous donneront vraisemblablement l'exemple d'une partition en sous-ensemble disjoints!

Il se trouve en particulier que les nomenclatures que nous aurons à adapter font co-exister, non seulement des "matières" peu homogènes, soumises à des critères pas toujours cohérents, mais parfois des cadres d'action administrative divers, ayant chacun sa propre mission, ses propres problématiques, ses règles, etc... (voir plus loin). L'ensemble des matières nomenclaturées représente donc la structure du fait des interventions publiques, avec tout ce que cela comporte de relatif avec certaines conjonctures.

c/ De son côté, l'environnement ne fait actuellement l'objet d'aucune définition consensuelle. La matière environnement en est à peu près où en était la matière économique avant A. SMITH, si ce n'est avant BOIS-GUILBERT, voire MALESTROIT!

Mais notre recherche dispose d'un élément concret auquel nous reporter, à savoir les missions confiées au Ministère de la Nature et de l'Environnement, et plus généralement l'action publique dans le domaine de
l'environnement. Dès lors, le problème formel trouve une expression
plus positive.

En première approche, en effet, nous pourrons "définir" l'environnement par l'analyse des actions de fait et des principes d'actions des pouvoirs publics en matière d'Environnement. Ce principe est conforme à nos vues méthodologiques selon lesquelles l'environnement est défini par des préoccupations (voir conclusion de la présente note et notes ultérieures). Bien entendu, cela ne veut pas dire que nous nous contentions de prendre cette action telle qu'elle se présente. Au contraire, il entre dans le cadre de notre recherche de contribuer à une prospective de l'action publique dans ce domaine. Mais c'est par approximations successives, et en passant sans cesse de l'état des faits à celui des intentions, que nous pourrons progresser.

<sup>(1) -</sup> Telle est d'ailleurs la méthode de toutes les disciplines qui tentent d'allier la forme à la substance : linguistique, analyse économique, analyse statistique des faits sociaux, comptabilité nationale, etc...

Cette analyse nous fournira un "cadre", prenant lui-même la forme éventuelle d'une nomenclature. On notera que le budget du Ministère de l'Environnement fournit déjà une nomenclature de ce type. Mais il nous semble que ce budget, et son cadre, ne suffisent pas à établir une nomenclature de l'action publique : celle-ci doit tenir compte des actions des autres ministères, et se placer au niveau de la règlementation, aussi bien que des actions budgétaires.

Cette nomenclature pourra être alors croisée avec les nomenclatures publiques qu'il s'agit d'adapter. Ainsi, au moins dans une première étape, dont on peut penser qu'elle débouchera sur un "produit concret", la recherche des significations environnementales des nomenclatures, s'effectuera comme un rapprochement entre les significations "propres" de ces nomenclatures et leur signification par rapport à une problématique actuelle, positive, de l'action en matière d'environnement, considérée comme premier palier pour déterminer un élargissement et contribuer à une planification plus systématique de cette action.

O

0

3

Utilisation de la "relation d'environnement"

Nous venons d'esquisser des principes méthodologiques généraux concernant l'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes d'environnement. Le projet de recherche du CREDOC a posé par ailleurs une notion appelée "relation d'environnement". Nous essayerons maintenant d'examiner l'apport de la relation d'environnement à la méthodologie de cette adaptation. Auparavant, nous rappellerons brièvement le contenu de la relation d'environnement et poserons un principe d'utilisation.

### 3.1 - La relation d'environnement :

3.1.1 - a/La relation d'environnement pose que l'environnement réduit, à ce que nous avons appelé son contenu conceptuel minimal, consiste dans une série d'objets 0, mis en relation avec des sujets S, d'où l'écriture E: Sr0.

Au domaine des objets 0, appartiennent notamment les faits étudiés par l'écologie, comme discipline des équilibres "naturels". Mais ces objets, et ces équilibres, n'ont de sens que par rapport à des sujets, soit qu'ils agissent sur les conditions matérielles de vie de ces sujets (relation OS), soit qu'ils fassent l'objet de jugements de la part de ces sujets (relation SO). La pollution, par exemple, est en fait une action du monde des objets sur le monde des sujets (OS), objet elle-même d'un jugement défavorable (SO). En fait, la relation SrO doit être écrite sous des formes variées et plus ou moins complexes.

b/ Considérons, par exemple une usine qui produit des chaussures (1). Si on la considère sous son aspect "entreprise", elle constitue un sujet juridique, soit un S. Si on la considère comme un bâtiment où s'effectuent des opérations techniques, c'est un objet 0. D'autres "points de vue" sont possibles, que nous n'envisagerons pas ici. Nous examinerons seulement quelques "relations" d'environnement à propos de cette usine comme S et comme 0.

<sup>(1) -</sup> Les trois pages suivantes dépassent le cadre de la présente note et anticipent sur la note que l'on prévoit de consacrer à la "relation d'environnement".

L'activité technologique de l'usine consiste à mettre en relations des matières premières et de l'énergie (laissons de côté le travail, qui nous entraînerait à un développement trop long). Cellesci sont des "objets" 0, produits par d'autres usines S. Passons sur la chaîne des relations intermédiaires, nous arrivons à des objets "naturels": les animaux source du cuir, le pétrole, l'eau ou le charbon, sources d'énergie. On pourrait même aller plus loin et entrer dans le détail biologique, donc "écologique" des relations liées à ces objets. Nous avons bien en tout cas une mise en relations d'objets 0 par un sujet, soit S r 0, ou mieux S r (00).

On voit que, sous ce premier aspect, la relation d'environnement va déjà au-delà de la relation envisagée, par exemple, par un tableau d'échanges interindustriels, qui ne concerne que les relations 00 où les 0 sont des produits, (ou par l'écologie, qui concerne les relations 00 où les 0 sont des objets "naturels"). La relation S r 0 synthétise sous une forme très abrégée, presque symbolique, mais sujette à tous les développements possibles, trois points de vue essentiels: l'entreprise, ou tout autre "sujet" S, les objets 0, les relations r entre S et 0, ou entre les 0 et même entre les S. Il est évident qu'à partir de S r 0, toutes les écritures seront possibles.

- 2º/ L'occupation de l'espace doit être également considérée, et cela tout d'abord sous son aspect purement physique, soit :  $^0b \quad ^0n, \text{ où } \quad ^0b \text{ désigne l'usine comme "objet" (le bâtiment),}$  et  $^0n \text{ l'espace "naturel".}$
- 3º/ Mais cette occupation constitue, d'un point de vue juridico-économique, une "appropriation", ou une location, soit cette fois SOn où S représente l'usine comme "entreprise" et On l'espace. La "location" entraînerait une écriture plus complexe où interviendrait une relation SS entre l'entreprise et un bailleur.
- 4º/Toujours comme objet 0, l'usine constitue un élément du spectacle urbain ou rural, et en tant que telle, elle forme une partie de l'environnement de certaines personnes. Soit à nouveau S r 0, où S, cette fois, représente les "voisins" r la relation "de voisinage", 0, l'usine comme "objet". On pourrait détailler cette écriture

en remarquant que c'est comme relation avec d'autres bâtiments ou objets, que l'usine fait partie de l'environnement des voisins S, soit S r (00) comme précédemment.

- 5°/ Enfin, l'usine a une cheminée qui fume beaucoup ! Donc, tout d'abord une relation de type S r 0 que nous écrirons 0 r (0 0 n) où 0 désigne l'usine comme "objet", 0 la "fumée" (en fait, un complexe d'objets), 0 les éléments "naturels" dans lesquels cette fumée se répand ("air", mais aussi "espace", composants de l'air, etc... c'est-à-dire un complexe d'objets également). L'écriture S r (0 0 n) signifierait la responsabilité juridique de l'"entreprise" dans ce phénomène.
- 6°/ Finalement, la fumée se dépose sur les façades des voisins, soit cette fois  $0_b$  r  $(0_c$   $0_v$ ), où  $0_v$  désigne les façades des voisins. r signifie pour l'instant, seulement "dépôt de fumée".
- 7º/ Mais les voisins trouvent que "ça fait sale" : ils portent un jugement sur Obr (OcOv), et nous arrivons à l'écriture déjà plus complexe : Srp [Obrd (OcOv)] où S désigne cette fois les voisins, rp la relation de pollution, c'est-à-dire le jugement défavorable porté sur le fait de dépôt de fumée sur les façades de S, rd cette relation "dépôt" etc....

0

Le fonctionnement de la relation d'environnement étant exposé, nous pouvons indiquer ci-après quelques relations repérables dans le cas d'une usine envisagée sous son aspect S ou 0.

Précisons que nous n'avons pas encore adopté un mode définitif d'écriture. Précisons aussi que, s'agissant ici d'un exemple, nous nous soucions peu de critiquer nos notions, et consentons même à une certaine "naîveté". Ce qui nous importe est surtout la procédure.

### Soit:

- S l'usine comme entreprise
- S les "voisins"
- S les autres agents sociaux
- On l'usine comme batiment
- 0, d'autres usines voisines
- 0, les maisons des voisins
- On les objets "naturels"
- 0 l'espace

r les relations "naturelles" entre 0 n

rt les relations technologiques entre 0

rd la "distribution" du produit

r la relation de "voisinage"

 $r_s$  les relations "sociales"

On a en particulier les relations suivantes :

- $r_t$  production comme activité technologique :  $0_b$   $r_t$   $(0_n$   $r_n$   $0_n$ )

  l'usine établit  $(r_t)$  des relations  $(r_n)$  entre les objets naturels.
- $r_e$  production comme activité "économique":  $s_e$   $r_e$   $\left( \left( \begin{smallmatrix} 0 \\ n \end{smallmatrix} \right) r_d \right) r_d S$  l'usine comme "sujet" distribue (relation  $r_d$ ) aux autres sujets  $s_e$  le résultat d'une relation technologique  $r_t$  entre objets "naturels".
- relation d'"environnement" stricto sensu :  $S_v$  r<sub>E</sub>  $(O_b$  r<sub>v</sub>  $O_u)$  l'usine comme objet  $O_b$  est en relation de voisinage r<sub>v</sub> avec les usines avoisinantes  $O_u$ , et cet ensemble est "perçu"  $(r_E)$  par les voisins  $S_v$ .
- $r_{o}$  relation d'occupation :  $0_{b}$   $r_{o}$   $0_{e}$  l'usine comme objet est en relation "naturelle" avec l'espace.
- $r_a$  relation d'appropriation :  $s_e$   $r_a$  ( $o_b$   $r_n$   $o_e$ ) =  $s_e$   $r_a$   $r_o$   $o_e$  l'usine comme "entreprise" s'approprie la relation d'occupation précédente :  $r_o$  =  $o_b$   $r_n$   $o_e$
- $r_f$  émission de fumée :  $0_b$   $r_f$   $(0_n$   $r_n$   $0_n$ )

  l'usine combine des éléments naturels (formule identique à la relation  $r_t$ , soit  $r_f \equiv r_t$ )
- r<sub>d</sub> dép**ô**t de la fumée :

$$0_{\mathbf{v}} \quad \mathbf{r}_{\mathbf{d}} \quad \mathbf{r}_{\mathbf{f}} \quad 0_{\mathbf{b}} = 0_{\mathbf{v}} \quad \mathbf{r}_{\mathbf{d}} \left[ 0_{\mathbf{b}} \quad \mathbf{r}_{\mathbf{f}} \quad (0_{\mathbf{n}} \quad \mathbf{r}_{\mathbf{n}} \quad 0_{\mathbf{n}}) \right]$$

La fumée comme résultat de  $r_f$  se dépose  $(r_d)$  sur les maisons voisines  $(S_v)$ .

r relation de pollution :

$$(S r_s S_v) r_p (r_d O_b) \text{ et } (S r_s S_v) r_p (r_d S_e)$$

$$= (S r_s S_v) r_p \left\{ O_v r_d \left[ O_b r_f (O_n r_n O_n) \right] \right\}$$

et la même formule en remplaçant  $0_b$  par  $s_e$ 

- soit : les relations sociales ("culture ") r<sub>s</sub> entre les S<sub>v</sub> et le reste de la Société S, sont tellesque les S<sub>v</sub> ("voisins" de l'usine) jugent défavorablement (r<sub>p</sub>) la relation r<sub>d</sub>, en la rapportant, soit à l'usine comme "objet '0<sub>b</sub>, soit à l'entrepreneur S<sub>e</sub>.
- c/ Ainsi, on est en présence d'une sorte d'algèbre (1) qui présente, croyonsnous, plusieurs avantages : notamment, celui d'éviter tous les partipris méthodologique ou autre, compris dans les interminables problèmes de "définition" de la pollution, de l'environnement, etc...

En effet, tout est ici ramené à des notions minimales, qui pourront être détaillées autant qu'il sera nécessaire afin d'arriver à des réalités sensibles, ou sujettes à un consensus suffisant. Par ailleurs, comme nous l'avons remarqué, il n'y a pas de réduction de l'environnement aux seules relations écologiques ; enfin, on est libre de "définir" l'environnement par extension ou restriction des relations comprises dans le champ d'études. Et la restriction de ce champ n'empêche pas de perdre de vue toutes les relations connexes ; notamment les relations SS qui, sont essentielles, puisque ce sont elles qui "définissent" l'environnement, finalement, en donnant UN SENS SOCIAL A CERTAINES RELATIONS SO, OO et OS.

3.1.2 - La relation d'environnement a été posée, surtout, comme instrument de réflexion pour la partie "théorique" de notre recherche. Mais elle jouera de deux façons dans la recherche concernant les nomenclatures publiques.

<sup>(1) -</sup> On ne manquera pas de faire le rapprochement entre cette recherche et l'algèbre propositionnelle, qui l'a en fait largement inspirée.

- a/On s'efforcera toujours de distinguer l'objet, le sujet et la "relation" r au sein de ce que nous avons appelé plus haut la "matière" des nomenclatures.
- b/ L'écriture de certaines relations permettra d'analyser les postes des nomenclatures, d'une part, et les interventions publiques d'autre part, donc de repérer avec une certaine précision leurs points communs et leurs divergences. Par exemple, dans la nomenclature des investissements publics, le poste "protection contre l'érosion et certains agents déprédateurs" concerne une relation "d'érosion", qui est à l'évidence une relation entre certains objets "naturels":

#### soit :

r érosion = 0 r 0 , tandis que les "agents déprédateurs" appartiennent à une autre catégorie d'objets, soit :

déprédation =  $0_n$   $n_j$   $n_j$ . La recherche, dans les actions publiques, d'éléments correspondant à ces catégories, ou de catégories d'objets  $0_n$  tels que  $0_n \subset 0_n$  ou au contraire  $0_n \supset 0_n$ , permettra d'établir un raccordement.

# 3.2 - La nomenclature d'activités et de produits (NAP) et le Tableau d'échanges interindustriels (TEI).

En ce début d'étude, nous avons pris la nomenclature d'activités et de produits, dite "niveau 100-600" comme cas particulier de réflexion. Cette nomenclature, rappelons-le, se présente comme une liste d'activités de production (niveau 100) à laquelle correspond, terme pour terme, une liste de produits. Elle constitue en fait, une base de nomenclature pour la nomenclature du tableau d'échanges interindus-triels. Il n'est pas question, ici, de faire des suggestions pour son "adaptation", mais simplement de la commenter d'un point de vue méthodologique préalable.

Nous examinerons les relations activités-produits-environnement, en nous plaçant successivement du point de vue des activités, puis du point de vue des produits. Nous chercherons dans chacun de ces cas, les conditions d'une méthodologie rigoureuse, afin de mesurer l'écart entre cette méthodologie et la perspective plus modeste dans laquelle nous sommes obligés de nous placer.

3.2.1 - Une activité correspond à un "r" de la relation d'environnement. Nous en avons vu plus haut un exemple. C'est une mise en rapports de certains objets 0 à laquelle procède un sujet S. On fera deux séries d'observations:

a/ La NAP, en fait, confond largement, dans le niveau 100, la notion d'activité et la notion de sujet. Par exemple, on trouve des rubriques "industries de ..." qui correspondent à des sujets, et des rubriques "commerce", "fabrication", "transformation", qui correspondent à des activités.

Du point de vue de la matière et de la finalité de la NAP, c'est peut-être sans inconvénient (en tout cas, nous n'avons pas à nous prononcer sur ce point). Mais du point de vue de l'environnement, il n'en est pas ainsi.

Si nous considérons, notamment, le cas de la pollution (dont nous avons vu au § 3.1 le principe de raccordement à la production), on constate qu'une pollution peut être rattachée à plusieurs sujets (concentration d'établissements rejetant un même type de déchets, décharge publique commune à plusieurs agents) ou au contraire, qu'on peut considérer un seul sujet, et examiner ses diverses pollutions (rejet de divers gaz dans l'air, rejet de divers produits dans l'eau, dépôt de divers déchets sur le sol, sans parler de l'enlaidissement du site, de l'encombrement des voies d'accès, etc...).

b/ La production, en tant que relation d'environnement, consiste dans une relation technologique distincte de la relation économique (voir § 3.1 : la relation technologique est de forme 0 r 0, la relation économique est de forme S r 0).

Si l'on considère les "critères" de la NAP, ils paraissent plutôt technologiques : on n'y voit trace de ce qui en ferait des objets "économiques" : on n'y trouve pas les marchés, par exemple, ni des "facteurs" de production au sens de l'analyse économique (capital et travail dans les fonctions de production), on y trouve encore moins trace de la notion de produit commercial, centre de la vie réelle des échanges économiques.

Mais du point de vue de la "matière", la NAP est "économique", puisqu' une valeur "économique" va être attribuée à ses objets. Et ceci correspond à sa "finalité", également économique, puisque, manifestement, la NAP est destinée à préparer le TEI. On ne peut donc dire que la NAP est ambigüe du point de vue où elle a été élaborée.

Du point de vue qui nous occupe, cette dualité du technologique et de l'économique appelle quelques remarques.

1º - le détail technologique des postes de la NAP (c'est-à-dire la décomposition, pour chaque poste, de la relation technologique 0 r 0) pourra être utilisé pour retracer les significations environnementales, mais il ne produira pas, pas lui-même, ces significations. En désignant par 0t un secteur, ou une usine, ou même une machine particulière, par 0n les objets naturels auxquels 0t accède directement, par 0i les biens intermédiaires, on peut faire correspondre à un 0t donné, une relation technologique r. :

 L'ensemble de ces relations constitue évidemment un tableau d'échanges interindustriels, <u>mais un tableau purement technologique</u>. D'où deux remarques :

- . le tableau "économique" risque de ne pas être pertinent ;
- · les seules significations environnementales que l'on repèrera sont au niveau des O<sub>n</sub>, c'est-à-dire des prélèvements sur la nature. On pourra ajouter les résidus. On aura alors un modèle des prélèvements et résidus, comme il y en a déjà beaucoup. Mais ces modèles malgré le titre qu'ils se donnent parfois, ne sont pas des modèles d'environnement au sens où nous l'entendons.
- 2º Les significations environnementales (rattachement des postes à une "problématique" de l'environnement) résulteront :
  - de la projection, sur les critères de la NAP, de critères empruntés à la "problématique" environnement;
  - de l'introduction conséquente, dans la "matière" NAP, d'une "matière" environnement, telle qu'elle résulte de cette problématique.
- c/ Considérons, à titre d'exemple, un groupe minimal de relations, reliant entre elles quatre activités:
  - · l'industrie de la chaussure (poste 46)

. l'industrie du cuir (poste 45)

- . la production d'électricité (poste 06) que pour simplifier nous supposerons de source hydraulique exclusivement.
- . l'agriculture (poste 01)

Nous interprèterons l'industrie du cuir comme transformation de peaux naturelles en produit semi-fini.

Au fur et à mesure, nous ferons des hypothèses complémentaires concernant les relations d'environnement. Mais nous n'entrerons pas dans le détail de celles-ci.

- L'industrie de la chaussure s'approvisionne auprès de l'industrie du cuir. Elle consomme de l'énergie. Supposons aussi que, pour des raisons technologiques, elle fasse une grande consommation d'air. Supposons que les industries aient été classées en :
  - "1" peu encombrantes
  - "2" moyennement encombrantes
  - "3" très encombrantes,

l'industrie du cuir sera classée parmi les industries peu encombrantes. Elle rejette des déchets solides en quantités évaluées à s $_{46}$  et des déchets gazeux en quantités évaluées à  $g_{46}$ .

Enfin, introduisons une fonction "esthétique" et supposons que les industries aient été classées selon deux point de vue :

### . leur pouvoir "polluant" :

- "1" peu polluant
- "2" moyennement polluant
- "3" très polluant

### . leurs qualités esthétiques :

- "1" ne pas protéger
- "2" à protéger
- "3" à protéger en priorité

L'industrie de la chaussure sera classée "1" peu polluante et "1" ne pas protéger.

Ces différentes indications sont portées dans le Tableau Nº 1 p. 22 Ligne 46.

- 0<sub>t</sub> désigne le secteur
- rt désigne la relation technologique (l' "activité")
- O désigne les éléments "naturels"
- 0, désigne les produits intermédiaires
- On désigne les nuisances.

Cette classification est encore grossière au regard de la "relation d'environnement", mais nous nous en contenterons. La "qualité esthétique" mesurée par l'urgence de la protection, est portée sous  $\mathbf{0}_n$ , pour une raison qui apparaîtra mieux dans un instant. L'action de "pollution esthétique" est portée sous  $\mathbf{0}_p$ .

- L'industrie du cuir alimente l'industrie de la chaussure. Elle consomme de l'énergie, et, disons, de l'air. Elle est peu encombrante. Elle n'a pas de valeur esthétique propre particulière (valeur "1"). Mais par contre, elle est facilement très agressive à l'égard de l'esthétique de ce qui l'environne (valeur "3" dans la colonne pollution esthétique). Elle rejette des déchets, et, comme chacun sait, elle est souvent malodorante. Elle s'approvisionne en peaux auprès du secteur agricole (ligne 45 du Tableau).
- L'industrie énergétique, arbitrairement réduite à la production hydrolique d'électricité, s'approvisionne donc en eau. Nous dirons qu'elle ne produit pas de déchets, mais qu'elle est bruyante. Ayant souvent une certaine valeur esthétique, elle est classée "2" du point de vue de sa protection. Puisqu'elle a elle-même une valeur esthétique, son pouvoir de pollution esthétique ne saurait être considéré comme très grand. Néanmoins, une usine mal placée peut détruire un site et on lui donnera la valeur "2". Enfin, elle est plus encombrante que les industries précédentes : valeur "2".

### TABLEAU Nº 1

° <sub>t</sub>		r <sub>t</sub>	o <sub>n</sub>				$\sigma_{\mathbf{i}}$			Op				
nº NAP	Nom		Espa Encombrement		Air	Eau	Energie	Cuir	Peaux	Déch Solides	Gazeux	Bruits	Odeurs	Pollution esthétique
46	Industrie de la chaussur <b>e</b>	r46	"1"	"1"	X		x	x		<sup>s</sup> 46	<b>8</b> 46			"1"
45	Industrie du cuir	r <sub>45</sub>	"1"	"1"	x		x		x	s <sub>45</sub>	<b>8</b> 45		x	"3"
06	Electricité	<sup>r</sup> 06	"2"	"2"		х		The second section of the sect				x		"2"
01	Agriculture	<sup>r</sup> 01	"3"	"3"	Name of the State	TO MARKET							х	"1"

Le secteur agricole consomme beaucoup d'espace : il est très "encombrant": nous lui donnons la valeur "3". Il approvisionne l'industrie du cuir. Il consomme peu d'énergie, il rejette peu de déchets, mais les engrais sont malodorants. Du point de vue esthétique, l'agriculture moderne est parfois agressive (grands hangars en métal, destruction des haies etc...) nous la classerons "1". Par contre, le site rural sera considéré comme à protéger en priorité : valeur "3".

Le Tableau N° 1 résume ces hypothèses. Il n'échappera pas, que la partie correspondant aux  $0_i$ , constitue en fait un tableau d'échanges interindustriels. On peut l'isoler. Mais on peut aussi croiser les autres parties entre elles. Voici comment :

Si nous nous rappelons que les  $0_{\rm t}$  sont en fait des "sujets" du point de vue de la relation d'environnement (1), tous les autres 0 considérés ici, étant des "objets", on retrouve en effet la matrice des relations SO, OO, SS, exposée dans le projet du CREDOC:

- . aux SS correspond le tableau d'échanges interindustriels : 0, 0t
- . aux SO correspondent les nuisances :  $0_t$   $0_n$
- . aux OS correspondent les prélèvements sur les éléments naturels, auxquels nous assimilerons les qualités esthétiques, ce qui sera plus amplement justifié plus loin :  $0_n$   $0_t$
- . aux 00 correspondent les relations écologiques, que nous pourrons conserver, car rien n'interdit (théoriquement) de les garder dans le schéma :  $0_n$   $0_n$

Le Tableau 1 devient alors le Tableau 2, qui nous paraît pouvoir se passer de commentaire, du point de vue formel.

Du point de vue de sa valeur analytique, nous le commenterons brièvement :

1° - il n'est pas homogène du point de vue des "mesures". Les mesures de Ot Ot sont en valeurs monétaires; les déchets, voire les prélèvements sont évaluables théoriquement; mais les prélèvements sont des valeurs de capital, non additionnables aux autres. Enfin, les nuisances: "bruit", "odeurs, "pollution esthétique", et la valeur "à protéger", sont en mesure ordinale. Mais cette hétérogénéité est sans importance du point de vue d'une nomenclature comme cadre d'action. Par exemple la "valeur à protéger" correspond facilement à des classements opérés par les Ministères compétents (classement des sites, des monuments,...) Notre but n'est pas d'adapter les problèmes de l'environnement aux nomenclatures quantitatives, mais d'adapter les nomenclatures en général aux problèmes de l'environnement!

<sup>(1) -</sup> cf. le projet de recherche du CREDOC.

# TABLEAU Nº 2

x prend à		$^{ m o}_{ m t}$	$^{ m O}{}_{ m t}$	!	${}^0_{ m n}$ ${}^0_{ m t}$					
	Echa	anges inter	rindustrie	ls	Prélèvements					
y donne à x		46	45	06	01	Air	Eau	Encombrement de l'espace	Valeur "à protéger"	
<b>V</b>	46		x	х		x		"1"	"1"	
	45			х	х	х		"1"	"1"	
	06						х	"2"	"2"	
	01							"3"	"3"	
Phones we became an entering the state of th	Air	<sup>g</sup> 46	g <sub>45</sub>			0 0 : n n écologie				
$0_{ m t}$ $0_{ m n}$	Eau	<sup>s</sup> 46	s 45							
Pollution	Espace	<b>s</b> 46	s <sub>45</sub> Odeurs	Bruit	0deurs					
et nuisances	Pouvoir de pollution esthétique	"1"	"3"	"2"	"1"					

2º - On peut s'interroger sur la façon de classer ces "nuisances". Elle s'explique par le fait que <u>ce tableau n'est pas un tableau de flux</u> matériels, "économiques" au sens des flux monétaires, <u>mais un tableau de fournitures de SERVICES</u>, "économique" au sens qu'il retrace des productions D'UTILITES et de DESUTILITES.

A l'appui de cette vision, nous pouvons citer les réflexions de R. PRUDHOMME, qui estime que les problèmes de l'environnement conduiront à réviser les concepts économiques, et notamment, à considérer davantage les fournitures de SERVICES, que les fournitures de BIENS (1)

Ces commentaires devraient évidemment être davantage développés. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces points dans des notes ultérieures.

3.2.2 - a/ Considérons maintenant les produits, c'est-à-dire le niveau 600. Un produit est, assurément, un "objet". Mais est-ce un objet d'"environnement"? Il ne devient tel que par son usage. Par exemple, une bouteille en matière plastique ne devient objet d'environnement que lorsqu'on la jette. Un objet d'environnement est un objet qui pose un problème du point de vue de l'environnement!

Or, on remarque que la NAP ne concerne pas les activités de consommation, qui pourtant peuvent avoir une signification environnementale. Par exemple, un déplacement automobile à usage privé (tourisme, déplacements familiaux, etc...) utilise la voirie, des services publics de sécurité qui ne sont pas sans rapport avec l'environnement, il pollue, etc...

La NAP pose donc un problème : l'environnement y sera saisi directement au niveau des activités de production ; mais en ce qui concerne les activités de consommation, il faudra le saisir indirectement par l'intermédiaire des "produits". Tâche d'autant plus délicate, que la nomenclature "produits" ne distingue pas les biens de consommation et les biens de production. On y trouve par exemple côte à côte les produits alimentaires et les équipements industriels. Beaucoup de catégories mélangent les deux types de biens : par exemple, le mobilier métallique, l'électricité ; le détail des postes de l'industrie du verre n'évoque guère la verrerie domestique, et pourtant il la comprend.

Cette structure de la "matière" nomenclaturée au niveau 600 s'explique fort bien par la "finalité" de la nomenclature, comme dans le cas du niveau 100. Elle est genante du point de vue qui nous occupe. Elle peut signifier la nécessité de compléter la NAP par une nomenclature d'activités de consommation ! Ou au moins de la raccorder à une nomenclature consommation, le niveau 600 (produits) servant à établir l'articulation. (Mais on notera que, de toute façon, la NAP est incomplète ; par exemple la voirie, évoquée plus haut, n'y figure pas !).

<sup>(1)</sup> R. PRUDHOMME: "La confrontation de l'analyse écologique et de l'analyse économique" - Revue Economique du Sud-Ouest, nº 1, 1973.

b/ Pourtant, cette difficulté sera peut-être réduite si nous considérons les relations activités-produits.

Nous avons vu plus haut §3.2.1. comment chaque activité  $r_t$  donne lieu à un vecteur d'objets  $0_n$   $0_i$ , et comment, aux  $0_i$  correspondent de nouvelles  $r_t$ .

Or, l'activité d'usage se prête à la même analyse. Elle est de la forme  $r_u$ :  $S r_u$   $(0_n 0_i)$ . Par exemple, l'activité "déplacement automobile", qu'elle soit une consommation finale (tourisme) ou une activité de production (déplacements professionnels) met en oeuvre les mêmes objets.

Il n'est donc pas impossible de retrouver, en partant des produits au niveau 100, le même tableau des relations technologiques que celui évoqué en 3.2.1.

- 3.2.3 a/ Ces quelques réflexions montrent l'ampleur des problèmes et des travaux qu'appellerait un traitement approfondi de la NAP. Il s'agit :
  - d'analyser les activités 100 en tant qu'activités de production technologique, afin de saisir les effets d'environnement. Ceci exige une matrice technologique de relations interindustrielles, qui ne coîncide pas nécessairement avec le TEI;
  - de remonter des produits à la consommation, ou de raccorder la NAP à une nomenclature "consommation".

Dans les deux cas, une partie importante de l'adaptation pourrait consister à compléter la NAP, ou plus exactement, le TEI, par des matrices de prélèvements et de résidus. On sait que ces travaux demandent la mobilisation d'un considérable appareil de recherche. Et on sait que, de plus, le résultat ne peut être considéré comme un modèle de l'environnement!

b/ Aussi devons-nous conclure que, ici encore, les méthodes exposées ne peuvent être utilisées que comme des guides généraux. Pour aboutir à un résultat concret dans un délai raisonnable, il faudra se contenter de la notion encore vague de "problématique de l'environnement", plus particulièrement saisie de la façon que nous avons dite en 2.2.3. Sans être exploitée complètement, la recherche de relations d'environnement S r O nous permettra de réaliser un minimum de décontraction des grands postes. Le croisement avec une "problématique" sera possible grâce à une formulation minimale de celle-ci, et en appliquant une méthode pragmatique inspirée de celle qui nous a conduits plus haut au tableau nº 2. Quant au problème des activités de consommation, il pourra être traité dans un autre cadre.

N'oublions pas en effet, que la présente réflexion prend la NAP seulement comme cas méthodologique, afin de mesurer les limites de ce qui pourra être fait, mais aussi pour essayer de poser le problème dans des termes réalistes, par différence, justement, entre ce qui devrait être fait idéalement, et ce qui pourra l'être pratiquement.

### 3.3 - La nomenclature des investissements publics.

Notre réflexion a aussi également porté sur la nomenclature des investissements publics, considérée elle aussi comme un "cas" de méthodologie. Afin d'éviter d'alourdir à l'excès la présente note, nous ne présenterons très brièvement que quelques résultats de cette réflexion.

3.3.1 - La matière et l'intention de la nomenclature des investissements publics sont bien différentes de celles de la NAP. Cette nomenclature, en effet, définit les pouvoirs de décision attribués aux Préfets, en ce qui concerne les investissements publics (cf. instruction pour l'application du Décret, Journal Officiel, 25 Décembre 1970, p. 11 966). C'est une nomenclature administrative. Du point de vue méthodologique, elle représente donc le problème complémentaire du précédent : ici, l'intention et les critères comptent davantage que la matière.

Les investissements sont classés selon un critère d'ordre économique en 9 secteurs principaux qui correspondent aux fonctions que les pouvoirs publics entendent assumer : Education et Formation, Santé, etc... Mais ce critère emprunté à la nature de l'intervention (critère de "matière" donc) est croisé avec un classement en investissement d'intérêt national, régio nal départemental, communal. On reconnaît tout de suite un classement administratif, mais il faut remarquer aussi que cette répartition n'est pas de pure forme juridique ; elle a un contenu socio-économique certain. Chacun des secteurs correspond en fait à des éléments du mode de vie et du cadre de vie, et le classement "administratif" regroupe les investissements selon l'étendue d'une collectivité humaine.

3.3.2 — Quant à leurs relations avec les problèmes de l'environnement, il apparaît tout de suite que certains d'entre eux ont été regroupés précisément parce qu'ils concernent l'espace et le milieu naturel (Titre IV). D'autres lui sont directement liés, bien que l'environnement n'en forme pas la "matière": Titre V (Développement urbain); d'autres enfin le concernent moins directement: communications, développement économique, sous-titre "production agricole et forestière"... Mais en fait, tous les investissements publics, surtout dans la mesure où ils débouchent sur la mise en oeuvre d'une relation "production", peuvent avoir une incidence sur les problèmes de l'environnement. Par exemple, un lycée pose des problèmes d'esthétique des sites, le logement (Titre VIII) constitue un élément manifeste du cadre de vie. Tous ces investissements relèvent donc d'un croisement avec une "problématique de l'environnement", posée dans les termes que nous avons esquissés dans la présente note et que les notes ultérieures préciseront.

- 3.3.3 Examinons donc rapidement le problème d'"adaptation" de cette nomenclature.
  - a/ Le fait qu'elle soit "administrative", comme nous l'avons remarqué, pose un problème nouveau. Ce problème apparaît notamment sous la forme de la juxtaposition, dans les mêmes rubriques d'investissements relevant en fait de Ministères différents, et qui ont chacun leurs objectifs propres, leurs méthodes, etc... Par l'intermédiaire de cette nomenclature c'est donc à la structure d'action des Ministères que nous sommes renvoyés, c'est-à-dire à d'autres nomenclatures.

Remarquons que c'est la deuxième fois que nous avons un problème de recordement entre la nomenclature considérée et d'autres nomenclatures.

b/ Mais c'est avec des nomenclatures "environnementales" que les nomenclatures à adapter doivent être raccordées en priorité. Nous avons essayé de raccorder des parties de la nomenclature des investissements publics avec les fonctions inscrites au budget du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement. (Espace naturel, chasse, etc...). Nous avons évidemment constaté qu'il n'y a pas de raccordement terme à terme. Par exemple, les investissements prévus au sous-titre "aménagement des eaux" se raccordent évidemment au Chapitre "Eau" du Budget MPNE, mais il concerne aussi le Chapitre "Pêche", le Chapitre "Espace naturel", etc.. Dans le cas des investissements publics, non directement reliés à des problèmes d'environnement, (santé, éducation, ...) le raccordement ne peut se faire que par décomposition respective des significations environnementales des investissements publics et du contenu des fonctions du MPNE. C'est donc, une fois encore, à une "problématique de l'environnement" que nous sommes renvoyés.

4 Conclusion

Le problème de la présente note était de méthode : comment, concrètement, par quelles opérations pratiques, donner une dimension environnementale à des nomenclatures qui ont été élaborées en dehors de ce souci ?

Une question a pourtant dominé notre réflexion, sans que nous l'abordions : comment concevoir cette dimension environnementale elle-même ? Nous avons répondu par quelques principes :

- . l'environnement se définit par des "préoccupations";
- sa définition comme un ensemble d'objets est superficielle, suffisante pour le langage courant, mais insuffisante, voire paralysante ou trompeuse, pour la recherche : l'environnement doit se définir par des "relations".
- . dans ces relations, le rôle du "sujet" est essentiel, et il faut distinguer le sujet technologique, du sujet social, du sujet juridique, etc...
- le rôle de la "relation" proprement dite, permet de décomposer l'environnement en éléments minimaux, proches d'une réalité sensible, donc peu sujet à malentendus.

Nous reviendrons sur ces points capitaux dans nos rapports d'études ultérieurs.

Enfin, nous avons posé ici un principe pratique, qui applique nos points de vue méthodologiques généraux : l'environnement, au moins pour notre pratique d'adaptation des nomenclatures, sera défini par référence (ce qui ne veut pas dire application servile) aux missions des pouvoirs publics, telles qu'elles apparaissent actuellement dans ce pays à travers les réalisations et les projets, et telles qu'elles apparaissent notamment au niveau du Ministère compétent.

Ceci nous a permis de poser un cheminement de principe pour l'adaptation des nomenclatures :

- . les postes de celles-ci seront croisés avec cette "définition" ;
- ils seront eux-mêmes analysés en utilisant la fonction d'environnement comme guide, mais il sera difficile, sans doute, d'arriver à un degré de détail très satisfaisant. L'essentiel, pour nous, sera de faire apparaître les "significations environnementales" des nomenclatures : l'essentiel, au sens que c'est la recherche de ces significations qui nous permettra de les "adapter".

Il sera loisible alors d'élargir notre conception à des fonctions "idéales", orientant la recherche vers une notion de planification.

2 4 NOV. 1975

8 Novembre 1973

J.F. BERNARD /sc



### TYPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

Note d'activité (réservée au CREDOC)

### 1 - Activités

Au cours des six premières semaines, nous avons :

- organisé le travail, surtout pour le 3ème trimestre 1973 : fixation des échéances, contenu et répartition des notes, budget (voir compte-rendu de la réunion du 11 Septembre);
- réfléchi à deux nomenclatures : NAP et investissements publics, ce travail étant plus particulièrement conduit par J. TABOULET.

En me servant des notes et des remarques de celui-ci, j'ai rédigé la note adressée au Ministère le 8 Novembre.

J'ai également étudié quelques "modèles".

### 2 - Bilan

- Une question de fond est urgente : comment concevons-nous l'environnement ?

Je propose, dans la note adressée au Ministère, de le "définir" pragmatiquement et provisoirement par les actions publiques dans ce domaine (étant bien entendu que l'environnement n'a pas d'existence "en soi", qu'il n'est qu'une représentation liée à une problématique d'intervention);

- En ce qui concerne les nomenclatures, un problème matériel se pose d'abord : quelles sont ces nomenclatures ? Où sont-elles ? A quoi et à qui servent-elles ? etc... (1). Donc, un problème :
  - de collecte,
  - d'étude.
- Les trois nomenclatures que nous avons examinées : NAP, TEI, investissements publics, sont manifestement mal adaptées ; mais notre but est justement de les adapter. La note communiquée au Ministère expose le problème avec le maximum de rigueur possible, et propose une démarche plus pragmatique. Finalement, le problème est peut-être moins difficile qu'il n'y paraissait de prime abord.
- Il se pose un problème d'ordre : allons-nous essayer de traiter un grand nombre de nomenclatures superficiellement, ou très concrètement, d'en "adapter" une ou deux ? La question est à trancher avec le contractant.
- Les "modèles", d'après ce que j'en ai vu, ne nous apporteront pratiquement rien.

#### 3 - Prochaines étapes

- Collecte et étude des nomenclatures,
- "Définition" de l'environnement,

soit : poser le problème en termes concrets et non plus méthodologiques.

- Rappel des "papiers" prévus dans le Compte-rendu du 11 Septembre
  - . JAMBU : Chronique sur la notion de nomenclature

1er Décembre

. TABOULET : Chronique "Quelques ordres de faits dans le

15 Décembre

domaine de l'environnement"

(Le contrat administrations privées risque d'empêcher ce travail, non annoncé au contractant)

. BERNARD : Note: "Critique des modèles de l'environnement" (titre provisoire)

1er Décembre

. BERNARD : Note "La relation d'environnement"

<sup>(1)</sup> Par exemple, il y a 20 nomenclatures, dont la nomenclature des impôts, annexées au volume de méthodes de la Comptabilité Nationale.

# 4 - Point de vue de l'organisation

- Le rythme d'une note par mois n'est pas si bon qu'on le pensait. Il oblige à consigner une pensée incertaine. Il gêne la documentation. Il bouscule sensiblement la réflexion.

Mais ce dernier effet est positif, parce que stimulant.

- Nous devrons nous-mêmes avoir des réunions plus fréquentes.

